

**C2(b): Le bien commun**  
**Thème traité par Ziad Hayek \***

**E D C LIBAN**

**Réunion du 17 juin 2009**

**Eglise St Charbel**

**LE BIEN COMMUN**

*Définir le bien commun n'est pas chose facile.*

*Fausse pistes*

*Pour commencer, il faut dire que la littérature portant sur le bien commun en français et en anglais (Common Good) confond deux conceptions qui nous sont plus claires en arabe : الخير العام والملك العام . De nos jours, celle du الملك العام s'applique non seulement aux biens traditionnels, tels la propriété commune, mais voir aussi à la couche d'ozone, à l'espace, à l'Internet, etc.*

*Ici, nous nous limiterons au concept du الخير العام qui nous est plus conséquent en tant qu'entrepreneurs et dirigeants chrétiens.*

*Même là, nous retrouvons assez de confusion. Par exemple, le bien commun est souvent confondu avec l'optimum des économistes.*

*Pour un économiste, l'optimum est la position globalement la meilleure, celle qui à tout instant ne peut que se détériorer si on apporte un changement quelconque à la situation de qui que ce soit. A l'optimum, lors de toute variation, ce que Pierre va gagner en plus dans tout changement est exactement compensé par ce que Paul va perdre. Pierre se laisse convaincre par le changement, mais pas Paul : Êtres humains, Pierre et Paul ne sont pas interchangeable. Ainsi, le bien commun ne peut pas être l'optimum des économistes.*

*Le bien commun ne doit pas non plus être confondu avec l'intérêt général. L'intérêt général est une notion floue. Souvent, il est décrit par les politiciens ou appliqué par les fonctionnaires, chacun selon sa propre notion et perspective de cet intérêt ...*

*Histoire*

*Le premier texte que nous possédons sur le bien commun est « l'histoire de la guerre du Péloponnèse » de Thucydide. Il explique la défaite athénienne par des ambitions privées pour le bonheur et le profit, qui ne furent plus contenues, après la mort de Périclès, par la direction intelligente et civique du premier des citoyens. L'harmonie qui avait caractérisé Athènes sous Périclès n'exista plus entre les ambitions privées des chefs et le bien commun. Une société qui perd le sens du bien commun est une société condamnée.*

Thucydide nous donne par ce texte plusieurs caractéristiques de ce qu'est le bien commun: 1) Il transcende les intérêts privés et n'en est pas la somme ; 2) Il n'est pas défini au sens d'une loi ou d'une norme qu'il suffirait d'appliquer : il suppose le débat, la délibération au regard de ce qui semble juste et bien ; et 3) Le sens du bien commun peut s'opposer aux valeurs définies par voie de convention. Thucydide explique ainsi l'échec du chef athénien Nicias : convaincu de l'échec de l'expédition contre la Sicile, il décide néanmoins de la poursuivre, la vertu conventionnelle condamnant les armées battant en retraite au déshonneur. Si Nicias avait fait prévaloir le bien commun sur la vertu conventionnelle, il est possible qu'il aurait pu éviter la défaite d'Athènes.

Pour l'Église avant Vatican II, et d'après Saint Thomas d'Aquin, il était compris que pour exister, la cité suppose « l'existence d'un bien commun, c'est-à-dire d'un bien qui tout en étant un nombre, soit cependant partagé par chaque citoyen de cette cité ... Tout comme le tout est plus important que la partie et lui est antérieur, la cité est antérieure à l'individu, et son bien est d'une dignité plus élevée que celui de chaque individu pris en lui-même ». L'ordre politique est donc fondamentalement soumis au bien commun.

### Aujourd'hui

Le philosophe André Comte-Sponville raconte qu'il donna un jour à ses élèves la sujet suivant : « le peuple a-t-il tous les droits? ». A son grand étonnement, tous répondirent « oui ». Aucun n'avait contesté au peuple le droit d'instaurer des dictatures, de voter des lois discriminatoires ou attentatoires à une conception transcendante de la dignité humaine. Par là, ils exprimaient un courant majeur aujourd'hui, celui de la réduction de toute vie sociale et de toute expression à la tolérance des valeurs de l'autre. Puisque le peuple le veut, c'est bien. Aucun débat sur le bien commun n'est nécessaire. Les partisans du relativisme opposent à la possibilité du bien commun la crainte qu'il soumette l'individu à des normes morales aliénantes, et qu'il s'oppose à l'idéal moderne d'épanouissement individuel qu'il se propose de garantir...

La plupart des penseurs maintenant acceptent que le bien commun ne définit que des principes généraux qui doivent être débattus pour définir les lois du droit positif. Mais ce ne sont que des principes qui ne sont là que pour alimenter la délibération du législateur confronté aux problèmes du temps. Confondre les principes du bien commun avec des principes de droit positif est une lourde erreur qui mène à toutes les déviances. Confondre, par exemple, le droit au travail proclamé par la Constitution et un droit solvable qui crée une obligation pour la société de fournir un travail d'où toute obligation de création de valeur économique et sociale aurait disparu, gomme le débat qui doit s'instaurer sur la nature du contrat social qui lie le citoyen au corps social. En fait, toute décision normative s'inspire de plusieurs principes qui peuvent être en conflit entre eux: ouvrir les portes à l'immigration est en conflit avec le principe sélectif disposé par le droit d'asile. Le droit à la sécurité peut rapidement entrer en conflit avec la liberté, et toute priorité donnée à l'un ne doit pas mutiler l'autre. Il y a donc obligatoirement débat et exercice de discernement aboutissant à une pondération et à des priorités.

Reconnaître l'existence du bien commun n'est donc pas une volonté de soumettre la liberté individuelle à un ordre moral, mais créer l'espace pour une délibération sur le sens que nous voulons donner à notre condition de citoyen.

*Cette délibération s'inscrit dans deux conceptions différentes du bien commun, issues de ce que Leo Strauss nomme « la crise du droit naturel moderne »: l'occident se divise entre un courant lockiste - qui domine en Amérique - qui postule que la maximisation de l'intérêt individuel ne peut qu'aboutir à la recherche du bien commun, et un courant rousseauiste - qui domine en France - postulant au contraire que le bien commun ne peut être recherché que dans une société organisée autour du contrat social et éduquant l'individu privé. La première conception dominait jusqu'à récemment, mais la crise économique mondiale a peut-être commencé à la tempérer un peu – bien qu'il faut admettre que la délibération sur la nature du bien commun reste des fois limitée, au nom de la tolérance des valeurs de l'autre.*

### Catéchisme

*Le Catéchisme de l'Église Catholique (Vatican II, Gaudium et Spes) entend par Bien Commun « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection, d'une façon plus totale et plus aisée ».*

*Il comporte trois éléments essentiels. Il suppose, en premier lieu, le respect de la personne en tant que telle. Au nom du bien commun, les pouvoirs publics sont tenus de respecter les droits fondamentaux et inaliénables de la personne humaine.*

*En second lieu, le bien commun demande le bien-être social et le développement du groupe lui-même. Le développement est le résumé de tous les devoirs sociaux. Certes, il revient à l'autorité d'arbitrer, au nom du bien commun, entre les divers intérêts particuliers. Mais elle doit rendre accessible à chacun ce dont il a besoin pour mener une vie vraiment humaine: nourriture, vêtement, santé, travail, éducation et culture, information convenable, droit de fonder une famille, etc.*

*Le bien commun implique enfin la paix, c'est-à-dire la durée et la sécurité d'un ordre juste. Il suppose donc que l'autorité assure, par des moyens honnêtes, la sécurité de la société et celle de ses membres. Il fonde le droit à la légitime défense personnelle et collective.*

*Si chaque communauté humaine possède un bien commun qui lui permet de se reconnaître en tant que telle, c'est dans la communauté politique qu'on trouve sa réalisation la plus complète. Il revient à l'État de défendre et de promouvoir le bien commun de la société civile, des citoyens et des corps intermédiaires.*

*Les dépendances humaines s'intensifient. Ils s'étendent peu à peu à la terre entière. L'unité de la famille humaine, rassemblant des êtres jouissant d'une dignité naturelle égale, implique un bien commun universel. Celui-ci appelle une organisation de la communauté des nations capable de pourvoir aux divers besoins des hommes, aussi bien dans le domaine de la vie sociale, que pour faire face à maintes circonstances particulières qui peuvent surgir ici ou là à l'échelle internationale.*

*La personne humaine a besoin de la vie sociale. Celle-ci ne constitue pas pour elle quelque chose de surajouté, mais une exigence de sa nature. Par l'échange avec autrui, la réciprocité des services et le dialogue avec ses frères, l'homme développe ses virtualités; il répond ainsi à sa vocation.*

*Mais, d'autre part, étant censée assurer l'épanouissement de chaque membre en particulier et de tous à la fois et étant tenue de ne privilégier personne en raison de l'égalité fondamentale de tous ses membres, la société devra nécessairement s'élever et se définir, dans la poursuite de ses fins, au-delà de la diversité des biens particuliers que ses membres pourraient viser. De cette manière, la société, unité vivante, devient elle aussi, dans un certain sens, «personnelle». Cela veut dire que, tout comme la personne, la société comporte par elle-même un certain nombre de «droits fondamentaux» dont l'expression se retrouve dans le bien commun. Principe ordonnateur de toute agrégation humaine qui prétend être une véritable société, le bien commun est présupposé être le fondement du droit concret de toute société.*

*Le bien commun tel qu'il est compris par la doctrine sociale catholique subordonne toutes ces conditions matérielles et, d'ailleurs, rend possible cette subordination, en s'affirmant comme un bien moral.*

*De cette manière, c'est à travers le bien commun que s'harmonisent «droits personnels» et «obligations sociales».*

*Traditionnellement, la justification de cette supériorité du bien commun sur les biens particuliers reposait sur le principe thomiste de la totalité. Or, cette conception holiste qui renvoie à l'image d'une société organique, s'avère complètement inadaptée par rapport au tableau social qui se présente aux fondateurs de la doctrine sociale moderne de l'Église. Elle apparaît en fait comme intimement liée à des données historiques qui ne sont plus celles du présent. De fait, le principe de totalité ressortait comme naturel dans une société dont les membres acceptaient, de manière plus ou moins consciente, un idéal unique. Mais, une fois cette unité de conviction éclatée, ce même principe de totalité et ses suites acquièrent une dimension despotique.*

*En effet, dans une logique d'accommodation et devant l'impossibilité d'ignorer le caractère individualiste de la société, c'est à Léon XIII que revient la tâche de déceler un fondement moderne au bien commun et affirmer que «le bien commun n'est transcendant à l'individu que parce qu'il lui est aussi immanent».*

*Ce même bien commun exige simultanément liberté et devoir et, par la suite, le problème de leur harmonisation dans la dynamique intérieure de la société apparaît comme incontournable.*

*La personne a nécessairement et simultanément besoin de liberté et de protection, ce que la société individualiste, fondée sur une trop grande confiance dans l'autosuffisance individuelle, n'est pas à même de lui offrir.*

*Le remède que les documents pontificaux prescrivent à l'encontre de cette désagrégation sociale fait appel à la reconstitution des corps intermédiaires qu'ils soient groupements, associations ou institutions.*

*Dans la logique de la doctrine sociale catholique, famille, associations, institutions locales, finalement État, apparaissent en tant que structures essentielles de la vie sociale que toute véritable société, orientée vers l'épanouissement personnel et régie par le bien commun, devrait nécessairement contenir et développer sagement.*

*L'Église entend rejeter l'idée d'une économie fondée uniquement sur l'équilibrage entre l'offre et la demande, proposant une économie orienté vers la satisfaction des nécessités de la personne.*

« Final thoughts »

*Sur le plan économique, c'est l'égalité des opportunités qui doit former le critère essentiel de la lutte pour le bien commun, et non pas l'égalité des résultats, telle comme elle est conçue par le communisme. De là naît la Démocratie Chrétienne.*

*Finalement, à long terme, la recherche du bien commun constitue la meilleure garantie de l'épanouissement personnel.*

**(\*) certains passages du texte sont inspirés de sources diverses**